

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2026/143

Objet : Occupation du domaine public

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée par la Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac en vue d'occuper le domaine public au droit du 7 rue du général Labadie, dans le cadre d'un concert le 26/07/2026.

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : La Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac est autorisée à occuper le domaine public au droit du 7 rue du général Labadie, dans le cadre d'un concert le 26/07/2026.

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vic-Fezensac, le 22 juillet 2026

Le Maire
Barbara NETO

